

Prix de l'assainissement collectif



Documentation TerriSTORY®
docs.terristory.fr

Prix de l'assainissement collectif

Informations principales

Nom de l'indicateur	Prix de l'assainissement collectif
Année de diffusion	2023
Millésime de la donnée	Mai 2025
Unité	€ TTC pour $\backslash(120m^3\backslash)$
Source de la donnée	SISPEA, données locales des RPQS
Maille de diffusion	Communale et supérieure
Périmètre de production	<u>INSEE 2024</u>

Description de l'indicateur

Cet indicateur permet d'afficher le prix du service d'assainissement collectif, en TTC, pour une consommation annuelle de $\backslash(120m^3\backslash)$ d'eau. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

Source des données

Les données sont issues de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement [SISPEA](#).

Certaines collectivités nous ont transmis des données plus précises que celles disponibles sur SISPEA. Le cas échéant, ces données viennent remplacer les données SISPEA pour les communes concernées. Les collectivités concernées sont les suivantes :

- CC Le Grésivaudan (année 2023)

Éléments méthodologiques

Les données SISPEA récupérés pour la création de cet indicateur sont diffusées à la maille de l'entité de gestion (1).

1. Une entité de gestion est une entité composée d'un maître d'ouvrage (la collectivité), d'un exploitant (qui peut être public ou privé), et du contrat reliant les deux.

Un traitement préalable consiste à rattacher chaque commune à une entité de gestion, afin de n'avoir plus qu'une seule valeur par commune. Pour les communes à cheval sur plusieurs entités de gestion, c'est l'entité de gestion

présentant la plus grande valeur de consommation globale qui a été retenue de façon arbitraire.

Puis, les données de l'indicateur [SISPEA D204.0](#) sont récupérées, et attribuées aux communes en fonction des résultats du traitement préalable.

Pour les collectivités ayant fourni de la donnée plus fine (typiquement à la maille communale plutôt qu'à l'entité de gestion), notamment via leur RPQS, leurs données viennent remplacer celles de SISPEA.

Les données sont ensuite agrégées aux mailles territoriales, via une moyenne simple. Si moins de 50% des communes composant une maille territoriale ont une donnée, alors on n'en attribue pas à cette maille, pour des raisons de précisions.

Ces données sont ensuite mises à disposition sur TerriSTORY@.

Précautions d'usage

Certaines communes n'affichent pas de valeur pour cet indicateur, signifiant ainsi l'absence de données relatives à cette commune dans les sources utilisées. De plus, si plus de 50% des communes d'un territoire n'affichent pas de valeurs pour cet indicateur, alors le territoire n'en affichera pas non plus.